Nations Unies A/57/PV.33

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

33e séance plénière
Jeudi 17 octobre 2002, à 10 heures
New York

Président : M. Kavan . . . . . (République tchèque)

En l'absence du Président, Mme Clark (Barbade), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est levée à 10 h 10.

Points 33 et 44 de l'ordre du jour (*suite*)

Causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/57/172)

a) Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapport du Secrétaire général (A/57/156 et Corr.1)

b) Application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/57/175)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu une séance plénière de haut niveau pour examiner comment appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le 16 septembre 2002.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire Général pour ses rapports exhaustifs sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique (A/57/172) et sur l'application du programme de la deuxième Décennie de développement industriel de l'Afrique (A/57/175).

Les deux rapports traitant de questions, à bien des égards, similaires, il était approprié que l'Assemblée générale les examinât ensemble et de manière solidaire tant il est vrai que la paix et le développement sont intimement liés et que le développement est, comme il a été brillamment énoncé, l'autre nom de la paix.

S'agissant de la question spécifique de la paix, l'Algérie se félicite de l'attention que le Secrétaire général a continué à accorder au règlement des conflits en Afrique, notamment, en nommant des envoyés ou des représentants spéciaux en Angola, au Burundi, dans la corne de l'Afrique, au Soudan, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, en évitant la multiplication des efforts de médiation, en mobilisant l'appui international en faveur de la paix ou encore en collaborant plus efficacement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales et en soutenant les initiatives africaines de règlement des conflits, à Madagascar, en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine.

S'agissant maintenant des aspects liés au développement, il importe de constater, d'emblée, que l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

02-64403 (F)

jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, lors de la session de fond, en septembre dernier, du Comité plénier de l'Assemblée générale a conclu à la reconnaissance unanime de l'échec du Nouvel Ordre du jour.

Le rapport établi par l'équipe indépendante des éminentes personnalités désignées par le Secrétaire général, a recensé avec objectivité et pertinence les raisons et les facteurs tant endogènes qu'exogènes qui ont été à l'origine de cet échec ainsi que les leçons qui devraient guider, à l'avenir, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans leur appui et leur assistance à l'Afrique dans son entreprise de développement, à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), désormais consacré comme le cadre dans lequel sont appelés à s'inscrire l'ensemble des stratégies et programmes de développement des pays africains ainsi que les initiatives de coopération et d'assistance extérieures en direction de l'Afrique.

L'évaluation indépendante sur le Nouvel Ordre du jour, dont la qualité a été saluée par tous, a relevé justement, comme premier enseignement, l'incompatibilité qu'il y a entre les conflits et le développement. La paix et la sécurité constituent indéniablement le préalable au développement. Bien que des progrès soient enregistrés au cours de ces 10 dernières années, grâce aux efforts conjugués des pays africains eux-mêmes et de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux conflits persistent encore et continuent de déchirer plus d'un pays et plus d'une région sur un continent de surcroît en proie aux maladies et à la pauvreté.

Le Nouveau Partenariat qui vient d'être consacré par l'Assemblée générale, au terme de la session de fond de son Comité ad hoc plénier chargé de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour, comme le cadre politique du développement de l'Afrique, reconnaît le règlement des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité comme une condition sine qua non à toute oeuvre de développement ou de progrès.

L'adoption du Nouveau Partenariat par les dirigeants africains procède naturellement d'une prise de conscience partagée de prendre en mains par eux-mêmes les destinées de l'Afrique, en tenant compte à la fois des exigences mondiales de l'heure et des réalités propres au continent.

L'engagement pris par les pays africains à l'égard du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la démocratie sont de nature à promouvoir un environnement de stabilité et de paix, reconnus d'ailleurs comme une base essentielle pour réaliser le développement durable en Afrique. La responsabilité de la réussite de ce programme collectif africain incombe généralement aux Africains. Elle dépend également d'une contribution effective et efficace tant du système des Nations Unies que de la communauté internationale dans son ensemble.

La création, récemment, au sein du Conseil de sécurité, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, suivie de celle en juillet dernier, au sein du Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, témoigne de la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies devant l'instabilité qui inhibe les efforts de développement en Afrique. C'est aussi une expression forte de son engagement à oeuvrer, dans une approche intégrée, non seulement à prévenir et résoudre les conflits mais également à aider ces derniers à entreprendre de manière coordonnée et efficace la reconstruction de leur économie.

Il s'agit là d'une démarche encourageante qui mérite donc d'être soutenue et consolidée. Ma délégation, qui en mesure la portée et l'intérêt, estime cependant qu'une collaboration permanente entre ces deux mécanismes onusiens et le Conseil de la paix et de la sécurité que l'Union africaine vient de créer, s'avère indispensable. Dans son rapport sur l'évaluation du Nouvel Ordre du jour, le Secrétariat général souligne clairement, et à juste titre d'ailleurs, qu'une coordination et une collaboration accrues peuvent produire des résultats qui dépassent la somme de la contribution de chacun et multiplient l'incidence globale du système des Nations Unies.

Parmi les raisons invoquées dans le rapport d'évaluation, pour expliciter l'insuffisance des progrès enregistrés par le Nouvel Ordre du jour, de multiples autres facteurs, qui ne sont pas des moindres, ont entravé dans une large mesure la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ils concernent particulièrement les engagements pris par la communauté internationale en matière d'aide publique au développement, de commerce et d'allégement de la dette extérieure.

Les ressources financières des pays africains étant généralement limitées, l'accompagnement actif de la communauté internationale devient incontournable si nous voulons éviter au Nouveau Partenariat de connaître le même sort que le Nouvel Ordre du jour. Le suivi, au niveau des Nations Unies, de la contribution de la communauté internationale, et celui, à l'échelon africain, à travers le mécanisme d'examen par des pairs en Afrique, permettront sans aucun doute de jauger, au fur et à mesure, les progrès qui auront été accomplis ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

L'évaluation et l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique nous auront renseignés de manière responsable sur la conduite à tenir pour aider au redressement économique et social de l'Afrique et à lui assurer un développement durable dans l'intérêt, pas seulement des africains mais du monde dans son ensemble.

Nous pouvons espérer qu'à travers l'appui que la communauté internationale et le système des Nations Unies ainsi que le Groupe des huit ont accordé au Nouveau Partenariat, l'Afrique parviendra à réduire rapidement l'écart qui la sépare des autres continents et à s'intégrer activement dans l'économie mondiale.

M. Tayeb (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer mes vifs remerciements et ma profonde gratitude au Secrétaire général de l'ONU pour son rapport figurant au document A/57/172 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Vu la grande importance qu'accorde le Royaume d'Arabie saoudite à la réalisation de la paix et de la stabilité en Afrique, ma délégation voudrait saluer le rôle remarquable et les efforts inlassables déployés par l'Organisation et le Secrétaire général en vue d'aider ce grand continent à mettre fin aux guerres et conflits et à assurer un développement durable et la prospérité dans les pays africains frères.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le contenu du rapport soumis au Conseil de sécurité par le Secrétaire général, en particulier pour ce qui est du lien qui existe entre la paix et le développement durable. L'expérience, notamment en Afrique, montre que le développement ne peut se réaliser sans un environnement de paix et de sécurité.

Bien que certains pays africains aient atteint un niveau appréciable de développement économique, de graves revers ont été essuyés dans ce domaine en raison de conflits, de tensions et de guerres civiles. Nous soutenons donc les efforts entrepris par l'Organisation pour traiter des causes profondes des conflits, en vue de les régler définitivement et d'en éviter de nouveaux, ce qui préservera le continent des tragédies et des souffrances, éliminera les tensions et l'instabilité et permettra un développement durable.

Dans ce contexte le Royaume d'Arabie saoudite se félicite du rétablissement de la paix et de la stabilité dans plusieurs régions d'Afrique, comme en témoignent la délimitation des frontières entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la conclusion d'un traité de paix entre le Gouvernement et les rebelles en Angola, ouvrant ainsi la voie à la fin de la plus longue guerre civile jamais connue en Afrique.

Dans le même temps, nous sommes très préoccupés par la persistance de troubles et de conflits susceptibles de menacer la paix et la sécurité et de détruire toute perspective de développement, et surtout du conflit qui continue de faire rage dans la partie sud du Soudan en raison d'ingérences extérieures. La situation en Somalie nous préoccupe aussi. Le Royaume d'Arabie saoudite a déployé de grands efforts pour mettre fin au conflit en Somalie, et il a accueilli à la Mecque la Conférence de réconciliation nationale en Somalie. Mon pays a également pris part à la mission de maintien de la paix en Somalie, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons soutenu la Conférence sur la réconciliation nationale, tenue à Arta (Djibouti), en tant qu'étape très importante sur la voie du rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays ravagé par la guerre depuis plus d'une décennie.

Nous espérons que les efforts déployés pour éliminer les causes des conflits et assurer une paix durable en vue d'un développement durable, objectif nécessaire aux peuples africains pour consolider la paix et renforcer leurs efforts de mise en place d'infrastructures économiques, seront couronnés de succès. Le développement pourra ainsi devenir l'objectif permanent des pays africains en vue d'améliorer le niveau de vie de leurs populations.

Conscient de l'importance de l'appui de la communauté internationale aux pays en développement, le Royaume d'Arabie saoudite a, entre

1975 et 2000, fourni aux pays en développement une assistance qui a représenté 4 % de son produit national brut moyen par an du Royaume. Cette aide inclut des prêts au développement à des conditions favorables par le biais du Fonds saoudien de développement, au profit de 73 de ces pays dans plusieurs continents, dans le cadre bilatéral et multilatéral.

Mon pays a répondu à l'appel lancé au Sixième Sommet islamique, tenu en 1992 à Dakar, en vue d'alléger l'endettement des pays en développement en annulant pour 6 milliards de dollars de dette publique de ces pays. En outre et vu la pénurie d'eau dans les pays du Sahel africain, le Royaume d'Arabie saoudite a alloué 180 millions de dollars aux fins de la mise en oeuvre d'un programme spécial de distribution d'eau et de recours alimentaires d'urgence dans les zones rurales des pays du Sahel.

Pour terminer, je voudrais dire que le Royaume d'Arabie saoudite continuera de soutenir les efforts de raffermissement de la paix et de la sécurité et fera tout son possible pour contribuer au développement durable de l'Afrique, afin que les peuples de ce grand continent puissent jouir de la paix et de la prospérité qu'ils méritent tant.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Au cours de l'an dernier, la communauté internationale, en particulier des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées, ont effectué un travail louable en aidant les pays africains à réaliser la paix et le développement et certains progrès ont été obtenus dans ce domaine.

Les pays africains eux-mêmes ont de nouveau exprimé leur attachement à cette cause et déployé des efforts sérieux pour accroître leurs capacités en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix en mettant en oeuvre activement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Avec la création de l'Union africaine, les pays africains ont franchi une étape sur la supplémentaire voie du renforcement de leur autonomie et de la coopération interne. Ces efforts des États africains ont rehaussé la confiance de la communauté internationale dans la revitalisation de l'Afrique.

Force est cependant de dire qu'il n'y a pas eu de changement fondamental dans la situation difficile que vit le continent africain. Dans plusieurs régions d'Afrique, la pauvreté conduit inévitablement au conflit, lequel à son tour, aggrave la pauvreté. Il reste beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté et le sous-développement et freiner la propagation du sida et d'autres maladies contagieuses.

Il reste encore un long chemin à parcourir vers la paix et la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. La paix et le développement sur le continent africain constituent une part importante de la paix et du développement dans le monde. Il ne peut y avoir de prospérité et de stabilité durables dans le monde sans prospérité et stabilité en Afrique. La communauté internationale doit par conséquent accorder l'attention qu'ils méritent aux importants défis auxquels l'Afrique est confrontée.

À notre avis, il faudrait à ce stade donner la priorité aux trois domaines suivants. Premièrement, l'ONU a tenu cette année la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui ont respectivement débouché sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration et le Programme d'action de Johannesburg. Les deux conférences et les résultats revêtent une importance particulière pour l'Afrique pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La réunion de haut niveau qu'a tenue l'Assemblée générale lors de cette session pour appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a également réaffirmé l'appui vigoureux de la communauté internationale aux efforts déployés par les pays africains en faveur de l'unité, de la coopération et de la mise en oeuvre de stratégies de développement en Afrique. Pour le moment, il est important de profiter de cet élan positif pour véritablement mettre en oeuvre les programmes d'action en vue de traduire les engagements en mesures concrètes.

Deuxièmement, il faut établir un partenariat mondial pour appuyer le développement de l'Afrique et pour renforcer la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies ainsi qu'entre l'ONU et les autres institutions. La solution des problèmes de l'Afrique exige les efforts conjugués et la coopération du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du Secrétariat. Elle nécessite également la participation de la Banque mondiale, du Fonds monétaire mondial et des autres institutions financières internationales. Il importe que les divers organes et institutions adoptent un ensemble global de mesures susceptible de renforcer la coopération et la coordination. Il est tout aussi

important d'accroître l'apport de ressources, tout en respectant l'initiative dont les pays africains ont la maîtrise et la direction pour ce qui est de leurs propres efforts en matière de développement. En même temps, les semaines d'activité de l'ONU en Afrique doivent s'harmoniser avec les objectifs et les priorités établis par le NEPAD.

Troisièmement, les pays africains doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines de la prévention des conflits, de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des maladies. La communauté internationale et les pays développés en particulier, pour leur part, doivent honorer leurs promesses d'assistance et aider les pays africains à renforcer leurs capacités. Nous espérons que les pays développés, étant donné leurs propres intérêts à long terme, feront montre de la volonté politique indispensable pour que leurs promesses d'aide à l'Afrique se réalisent. Ils devront concrétiser leur appui au NEPAD en offrant une nouvelle possibilité d'ouvrir leurs marchés aux pays africains, de fournir des transferts de technologies, d'accroître l'aide publique au développement et de réduire ou d'annuler la dette africaine.

Un des principaux éléments de la politique étrangère de la Chine consiste à renforcer l'unité de l'Afrique la coopération avec les pays africains. Depuis le Forum de coopération Chine-Afrique qui a eu lieu en octobre 2000, la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement de l'Afrique a été un objectif de la diplomatie chinoise, tout comme l'accroissement du commerce extérieur de la Chine et le renforcement de sa coopération avec les pays africains. La Chine a pris des mesures concrètes pour donner suite à son engagement d'accorder pour 10 milliards de yuans renmibi d'allègement de la dette de l'Afrique au cours des prochaines années. À ce jour, la Chine a signé des accords d'allégement de la dette avec 31 pays africains, ce qui lui a essentiellement permis de réaliser l'objectif qu'elle s'était fixé.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la Chine continuera d'intensifier sa coopération avec l'Afrique en offrant une véritable assistance au mieux de ses capacités pour apporter sa propre contribution à la paix et au développement en Afrique.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) *:* Permettez-moi d'emblée d'exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour le rapport intermédiaire qu'il a présenté sur l'application des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que son rapport sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du Jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. C'est à ces deux sujets que j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États africains.

Notre réunion d'aujourd'hui est d'autant plus importante qu'elle coïncide avec l'adoption par l'Assemblée générale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que nouveau cadre qui permettra à la communauté internationale et à l'ONU de mobiliser tous leurs efforts en vue d'aider les pays d'Afrique à connaître un avenir meilleur au cours des générations à venir. C'est une grande source de fierté pour l'Afrique, étant donné que le NEPAD est une initiative conçue par les Africains eux-mêmes dans l'intérêt de l'Afrique, qui s'appuie sur une réalité africaine et une vision globale des problèmes du continent, tout en tenant compte des espoirs et des aspirations des peuples africains et de leurs dirigeants politiques afin d'assurer un avenir meilleur aux générations futures.

Les pays africains veulent exprimer leur reconnaissance à tous les États Membres pour l'importance accrue qu'ils accordent à l'Afrique au plan international. Nous l'apprécions et nous nous en félicitons, car cela reflète à notre avis un esprit nouveau et la conviction croissante que la communauté internationale doit manifester sa solidarité et unifie et coordonner tous les efforts déployés, y compris par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, pour aider à la pleine mise en oeuvre du NEPAD, en tenant compte des leçons que l'on peut tirer du passé, notamment les résultats de l'évaluation par l'Assemblée générale de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les pays africains se félicitent de cette tendance positive qui, d'après eux, montre que la communauté internationale est persuadée que l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable constituent une responsabilité collective qui doit être assumée par les pays tant du Nord que du Sud, en forgeant un partenariat véritable fondé sur la solidarité internationale et les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'en mettant résolument en

oeuvre les objectifs du Millénaire en matière de développement ainsi que ceux fixés par les autres conférences et sommets internationaux.

L'initiative du NEPAD, dont le concept et les programmes se fondent sur un partenariat entre les pays africains eux-mêmes, reflète une vision nouvelle d'une coopération véritable et constructive avec les partenaires de développement que sont les pays développés, l'ONU et ses organes et les autres organisations et institutions internationales en vue de traduire les objectifs du NEPAD en réalité concrète dans le contexte de la coopération conjointe et des intérêts réciproques.

Dans ce contexte, l'Afrique émane d'une vision collective qui ne fait aucune distinction entre les États. Elle oeuvre à la réalisation de l'unité africaine qui comprend son passé commun et partage le présent dans tous ses aspects tout en se tournant vers un avenir plein d'ambition et d'espérance. Elle n'accepte donc ni sélectivité ni conditionnalité et entend poursuivre son objectif et ses intérêts communs. Elle ne dresse aucune barrière entre les pays africains bénéficiaires. Les pays africains sont égaux dans leur quête d'un objectif commun et leurs intérêts sont mutuels.

L'un des objectifs du développement de l'Afrique, tel qu'énoncé dans la Déclaration du Millénaire, est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Cet objectif exigera que le continent atteigne des taux de croissance économique dépassant 7 % par an, ce pour quoi il faudra combler un déficit de financement évalué à 60 milliards de dollars. La communauté internationale doit donc trouver une solution radicale à la dette extérieure de l'Afrique. Elle devrait ouvrir les marchés internationaux aux exportations africaines, remédier aux fluctuations de prix des produits primaires et aider ces pays à accroître leur production tout en diversifiant leurs exportations.

En outre, il faut accroître l'aide publique au développement pour la porter aux niveaux internationalement convenus tout en transférant les technologies et en fournissant l'assistance technique nécessaires aux pays africains. À cet égard, l'Afrique est d'avis que les résolutions adoptées aux Conférences de Doha et de Monterrey, ainsi qu'au Sommet de Johannesburg, constituent un début sérieux qui doit être encouragé, poursuivi et mis en oeuvre dès que possible.

Les États africains ont déclaré leur pleine implication dans l'initiative reflétée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et leur engagement de mettre pleinement en oeuvre toutes ses composantes politiques, économiques, sociales et environnementales et ils ont mis en place les mécanismes institutionnels nécessaires. Les pays africains considèrent que notre réunion a abouti à l'élargissement du cercle des partenaires de l'Afrique et mobilisé l'appui politique et économique nécessaire pour mettre en oeuvre l'initiative. Les pays africains sont également convenus du rôle qui revient au système des Nations Unies, aux organisations internationales, au secteur privé et aux institutions de la société civile et de la manière dont ces différents acteurs peuvent les aider au cours de la période à venir. Les États d'Afrique attendent avec intérêt l'avènement d'une nouvelle ère caractérisée par des efforts sérieux à tous les niveaux, tenant compte des expériences du passé et traduisant dans la réalité leur engagement collectif d'assurer une vie meilleure sur le continent.

Il nous faut souligner une nouvelle fois que le règlement des conflits armés en Afrique et la promotion de la paix durable et du développement durable sur le continent sont des responsabilités collectives que la communauté internationale doit assumer conformément aux dispositions de la Charte régissant l'activité de cette Organisation internationale. Cela devra être accompli dans la ferme conviction que l'Afrique est une partie importante et intégrante de l'ordre international actuel.

Nous devons également convenir des responsabilités que nous, Africains, devrons assumer et de celles de nos partenaires de la communauté internationale. C'est le mandat qu'il nous faut exercer à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au sein des autres organes des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que l'Afrique, représentée par l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, a manifesté la volonté politique de résoudre ses problèmes et de régler ses différends d'une façon pacifique. Nous avons été en mesure d'établir des zones de paix, comme nous l'avons constaté ces dernières années et comme le reflètent les importantes résolutions adoptées au dernier Sommet africain tenu à Durban, en Afrique du Sud. Nous estimons également qu'une intime conviction existe quant au rôle que le Conseil de sécurité a commencé à jouer dans le

règlement des différends sur le continent, quant à l'attention que l'Assemblée générale continue d'accorder au continent, quant à l'appui international large que le NEPAD a reçu et quant au passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine.

À cet égard, qu'il me soit permis d'aborder quelques points spécifiques qui reflètent à notre avis la vision africaine de toutes les questions que le Secrétaire général a évoquées s'agissant de la réponse de l'ONU face aux différends sur le continent. Premièrement, l'Afrique représente à notre avis une entité unique où tous les États membres de l'organisation continentale, l'Union africaine, jouissent des mêmes droits et responsabilités et où ses problèmes et préoccupations reçoivent la même attention et bénéficient de la même volonté politique. Il appartient donc à la communauté internationale d'accorder une attention égale à tous les différends sur le continent et d'y faire face avec le même sens des responsabilités et la même volonté politique.

Lorsque la communauté internationale, incarnée par le Conseil de sécurité, assume le rôle de régler les différends, qu'il s'agisse de l'Éthiopie et de l'Érythrée, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone ou de l'Angola, elle ne peut ignorer les autres foyers de tension et de conflit sur le continent simplement parce qu'ils n'ont pas autant retenu l'attention de l'opinion publique internationale comme c'est le cas de la Somalie, du Burundi et du Libéria. Cette tendance doit être corrigée, point de vue en parfaite harmonie avec les priorités du Conseil de sécurité et de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000.

Deuxièmement, les États africains se félicitent de l'attention croissante que l'ONU accorde au règlement des conflits complexes. Régler un conflit dans un État donné n'a pas le même impact qu'un règlement sous un angle régional. Nous apprécions donc le rôle que l'Organisation internationale joue dans la région de l'Afrique de l'Ouest par l'ouverture d'un bureau régional à Dakar, dirigé par un représentant de haut niveau du Secrétaire général pour l'Union du fleuve Mano. Nous nous félicitons également des plans envisagés pour examiner les problèmes analogues dans la région des Grands Lacs sous leurs dimensions sécuritaires, ethniques, militaires, politiques, économiques et humanitaires. Nous attendons avec intérêt la convocation, lorsque les conditions s'y prêteront, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs, conférence dont la préparation est en cours sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine.

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument important dont le Conseil de sécurité dispose pour régler les conflits armés en Afrique et pour établir la paix dans les zones de conflit du continent. Si nous passons en revue les grandes réussites obtenues en Sierra Leone grâce au rôle qu'a joué la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et à la volonté politique manifestée par le Conseil, nous pouvons conclure en Afrique que les Nations Unies peuvent vraiment prendre des décisions courageuses pour maîtriser les incendies qui font rage sur le continent et veiller à ce que les divers accords de paix soient mis en oeuvre.

Toutefois, nous devons souligner une fois de plus que les dispositions prises par le Conseil de sécurité face à ces conflits doivent être à la mesure des défis qu'affronte l'Afrique. Il faudrait donner aux opérations de maintien de la paix des mandats robustes et les moyens et les forces militaires nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs missions intégralement et avec succès. La participation à de telles missions devrait se faire sous la responsabilité collective des principales puissances occidentales agissant sur un pied d'égalité avec les pays d'Afrique et les autres pays en développement qui fournissent les contingents les plus nombreux aux opérations de l'ONU sur le continent, et parfois au sacrifice de leur vie.

Les organisations, les groupes et les États africains ont entrepris des initiatives constructives afin de régler les différends sur le continent. L'Organisation des Nations Unies appuie ces initiatives de la manière que décrit le Secrétaire général dans son rapport. S'il est vrai que nous nous félicitons de cet appui et que nous espérons qu'il se poursuivra, nous tenons à souligner que la communauté internationale doit être prête à appuyer ces initiatives politiquement et militairement si besoin est, afin de réaliser leurs objectifs. Nous nous félicitons donc des résultats de la conférence de réconciliation de la Somalie qui a commencé il y a deux jours à Eldoret (Kenya) sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies contribuera sérieusement à la mise en oeuvre des résultats de cette conférence, comme l'ont

dit le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité, notamment en envoyant une mission de consolidation de la paix en Somalie lorsque les conditions seront propices. Nous espérons en outre que la communauté internationale jouera un rôle similaire au Burundi lorsqu'il sera possible de parvenir à un cessez-le-feu avec les groupes armés qui restent en dehors du processus de paix d'Arusha, tant que la réconciliation nationale n'aura pas été réalisée dans le pays.

Plusieurs autres initiatives ont été adoptées par des chefs d'État ou de gouvernement africains afin de jeter les bases de la paix et de la stabilité sur le continent et de lutter contre les causes profondes des conflits et des différends. Parmi les initiatives qui ont besoin de l'appui de la communauté internationale, je citerai la résolution adoptée par le Sommet de Durban sur la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'application de son protocole, de même que la déclaration sur la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement qui a été adoptée il y a deux ans au Sommet de Lomé. La communauté internationale a également recommandé la poursuite de sa contribution à la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique – conformément aux valeurs et aux principes sur lesquels le continent s'est lui-même prononcé. Il est arrivé à l'Afrique de précéder d'autres régions dans ce domaine, notamment lorsqu'elle a pris la décision de ne pas reconnaître les gouvernements qui s'emparent inconstitutionnellement du pouvoir. À cet égard, il convient de noter qu'à Durban, les dirigeants africains ont adopté une importante déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique. Ces principes déterminent notamment les responsabilités électorales des États africains, les droits et les obligations des gouvernements et des citoyens et les moyens grâce auxquels l'Union africaine peut vérifier que les principes que les chefs d'État africains se sont engagés à respecter le sont effectivement. Nous invitons la communauté internationale à collaborer avec nous afin de mettre en oeuvre ces principes.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur d'Égypte au nom du Groupe africain. Nous nous félicitons du débat commun sur le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/57/172) et sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156 et Corr.1). Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il déploie sans relâche pour mobiliser l'aide de la communauté internationale en faveur de l'Afrique.

Il est établi de longue date que la paix et le développement sont intimement liés. Il s'ensuit donc que pour que l'Afrique puisse poser les bases d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, il faut prévenir les conflits et les régler. C'est là que réside l'originalité du rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport ne s'est pas contenté d'énumérer les problèmes : il recommande aussi les mesures globales que doivent prendre les Africains eux-mêmes ainsi que la communauté internationale doivent prendre afin de créer le climat nécessaire au développement durable de l'Afrique.

Sans prévention des conflits, il ne peut y avoir de paix durable. Le rapport souligne la nécessité d'éviter une surabondance d'efforts de médiation et recommande d'avoir recours à un médiateur central pour toute l'aide et tous les efforts, qu'il s'agisse des Nations Unies ou d'une organisation régionale. Ma délégation partage ce point de vue, à savoir que lorsque le processus de médiation est cohérent et renforcé, l'impact est bien plus grand. À cet égard, les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention et de règlement des conflits devraient être soutenus.

Par ailleurs, je voudrais souligner qu'il faut du temps et des ressources pour appliquer les mesures relatives aux efforts de paix. L'expérience a montré que, dans la plupart des cas, les ressources affectées à la mise en place des mécanismes de règlement des conflits ont largement dépassé les résultats obtenus. Cela a un effet régressif auquel il faut remédier.

Dans le même esprit, la consolidation de la paix après le conflit sert le plus souvent de transition entre le développement et la reprise du conflit. Nous nous félicitons en conséquence des recommandations du Secrétaire général sur les programmes d'ajustement structurel ayant des effets favorables sur la paix.

À cet égard, les efforts visant à intégrer la question de l'égalité entre les sexes aux programmes

humanitaires et aux efforts de règlement des conflits, entre autres, doivent être intensifiés. Il faudra pour cela resserrer la coopération entre les organes compétents de l'ONU et le Comité féminin pour la paix et le développement de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne l'assistance fournit par les donateurs pour faire face aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Nous félicitons le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et les autres organismes des Nations Unies des efforts qu'ils font pour consolider la paix et donner ainsi aux femmes la possibilité de jouer un rôle constructif dans les activités de relèvement.

Dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance, et bien qu'il reste beaucoup à faire, les pays africains ont élaboré des normes claires en matière d'obligation redditionnelle et de gouvernance participative aux niveaux national et sous-régional. La Charte de la fonction publique en Afrique qui a été adoptée en Namibie en février 2001 constitue un événement positif qui contribuera à améliorer la transparence et à renforcer l'obligation redditionnelle dans l'administration publique et sa mise en oeuvre améliorera la gouvernance dans le secteur public.

La prolifération des armes légères est une menace pour la sécurité du continent, et elle risque d'entraver les efforts de consolidation de la paix. À cet égard, la Namibie a accueilli en juillet un atelier sous-régional sur le Registre des armes conventionnelles de l'ONU et le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Nous espérons que cet atelier, organisé par le Département des affaires de désarmement, accroîtra grandement la participation au règlement de ces deux questions et servira de mesure de raffermissement de la confiance dans la région. À ce stade, je voudrais souligner que la prolifération des armes est toujours précédée par la fabrication d'armes. En conséquence, le règlement de cette question devrait être une préoccupation mutuelle et collective.

Aucun autre continent n'a connu autant d'opérations de maintien de la paix que l'Afrique, et les enseignements tirés sont mitigés. Comme il est indiqué dans le rapport, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est la plus importante des quatre missions de maintien de la paix actuellement déployées en Afrique. Nous rendons hommage aux efforts régionaux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et nous nous félicitons du rôle stabilisateur que joue la MINUSIL dans ce pays. Il faut souligner que lorsqu'une mission de maintien de la paix est déployée avec un mandat clair, et lorsque sa taille est proportionnelle à l'ampleur de la tâche que l'on attend d'elle, elle peut avoir des effets. À cet égard, et bien que les situations respectives ne soient pas identiques, le Conseil de sécurité doit tirer les enseignements de la MINUSIL et approuver le nouveau concept d'opération de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son dernier rapport.

Nous ne pouvons parler des efforts pour améliorer le développement de l'Afrique sans nous pencher sur la pandémie du VIH/sida qui ravage le continent. En plus des mesures énumérées dans le rapport, les pays les plus gravement touchés ont besoin d'une aide et de ressources supplémentaires pour renforcer leurs capacités de lutter contre cette pandémie. Nous appelons la communauté internationale à soutenir le Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida et à compléter les efforts des pays africains à cet égard.

Dans ce monde interdépendant, les défis transcendent les frontières. Alors que l'Afrique est le continent où se trouvent le plus grand nombre de pays les moins avancés, elle reçoit le moins d'investissements étrangers directs. Des conditions environnementales difficiles et des catastrophes récurrentes affectent la sécurité alimentaires dans de nombreux pays africains. Nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général visant à exhorter les pays donateurs à prendre en compte une multitude de facteurs lorsqu'ils fournissent une aide internationale à l'Afrique.

Nous partageons l'observation selon laquelle les infrastructures, notamment le transport aérien, sont cruciales pour l'Afrique si elle veut attirer des investissements étrangers directs. Alors que nous arrivons au terme du programme pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, je voudrais dire qu'aucun pays n'est parvenu à une croissance économique rapide et grâce uniquement à l'exportation de matières premières. L'industrialisation de l'Afrique donnera une valeur ajoutée à nos matières premières, créera des emplois et réduira leur

dépendance excessive à l'égard de matières premières. Ce n'est qu'ainsi que les pays africains pourront se positionner sur les marchés internationaux, alimenter ainsi la croissance économique et en consolider leurs efforts pour éliminer la pauvreté. La Namibie félicite l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour son apport important aux efforts des pays africains. Nous appelons à l'accroissement des ressources de l'ONUDI afin de lui permettre effectivement de mener à bien son mandat.

Nous appuyons les mesures prises pour améliorer l'accès aux marchés des produits africains, et nous devons à présent travailler à éliminer les obstacles qui existent à l'heure actuelle à l'encontre des produits agricoles africains. À cet égard, nous portons un vif intérêt au programme post-Doha, et nous pensons qu'une assistance technique accrue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) renforcera la capacité de participation des pays africains.

Nous avons toujours soutenu que les multiples initiatives pour le développement de l'Afrique devaient être rationalisées et harmonisées. À cet égard, nous nous félicitons du soutien coordonné du système des Nations Unies à l'initiative de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

À notre avis, les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits demeurent valides et pertinentes pour la transformation de l'Union africaine. La mise en oeuvre de ces recommandations, de l'avis de ma délégation, apportera un complément précieux pour la réalisation du développement durable en Afrique.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le développement durable de l'Afrique est un thème qui nous préoccupe tous. C'est pourquoi nous avons convoqué une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à l'occasion de laquelle la communauté internationale a exprimé son plein soutien à une nouvelle alliance pour le développement de l'Afrique.

Toutefois, nous avons été déçus de voir que la deuxième session du Comité ad hoc plénier pour l'examen et l'évaluation finals du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été incapable de terminer ses travaux à la date prévue parce qu'il n'a pas pu trouver les termes exacts pour l'élaboration d'une résolution exprimant le soutien des pays industrialisés au développement de l'Afrique.

Pendant ce temps, 340 millions de personnes en Afrique – soit la moitié de sa population totale – vivent avec moins de 1 dollar par jour. L'espérance de vie y est de 54 ans. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 140 pour 1 000 naissances vivantes. En Afrique subsaharienne, 3,6 millions d'enfants ont un poids insuffisant à la naissance; 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés; 28 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, sont porteurs du VIH/sida et n'ont pas accès aux médicaments et aux traitements nécessaires pour combattre la maladie, en prévenir d'autres et soulager la douleur. Des maladies séculaires comme le paludisme, la tuberculose et d'autres tout aussi mortelles n'ont pas été éliminées. Seulement 48 % de la population a accès à l'eau potable.

Alors que se développe une économie mondiale fondée sur le savoir, 41 % des Africains de plus de 15 ans sont analphabètes. Des millions d'individus n'ont pas accès à l'électricité; bien moins encore ont accès à une ligne téléphonique. Il n'y a en Afrique que 18 lignes téléphoniques filaires pour 1 000 habitants, alors que dans les pays développés, qui ne représentent que 15 % de la population mondiale, on compte 567 lignes pour 1 000 habitants.

Comment se fait-il que l'Afrique, avec 18,5 % de la population mondiale et les plus grandes réserves de ressources naturelles au monde, ne contribue qu'à hauteur de 1 % au produit mondial brut et de 2 % au commerce mondial, alors que les trois individus les plus riches de la planète détiennent l'équivalent des produits nationaux bruts combinés des 48 pays les plus pauvres? La mondialisation néolibérale exacerbe ces déséquilibres et freine l'intégration des pays africains à l'économie mondiale ainsi que leur participation au processus international de prise de décisions. À l'évidence, l'injuste et intenable ordre économique international actuel ne laisse à l'Afrique qu'un rôle totalement secondaire de source principale de la richesse sans développement économique. Aujourd'hui, l'Afrique exporte davantage de capitaux qu'elle ne reçoit d'aide et de financement. Elle est exportatrice nette de capitaux.

En outre, il y a aujourd'hui plus de conflits armés en Afrique que sur nul autre continent; 20 % des Africains vivent dans des pays touchés par des conflits, qui font des milliers de morts et entraînent le déplacement de millions de personnes, à la fois réfugiées et déplacées à l'intérieur de leurs frontières. Aucun examen des causes des conflits en Afrique ne peut ignorer, contrairement à ce que certains prétendent, les siècles d'exploitation coloniale au cours desquels les économies africaines ont été pillées et détruites pour être transformées en fournisseurs de ressources naturelles, de produits bruts et de main-d'oeuvre bon marché, tout cela sur un continent qui, compte tenu de ses richesses et de son potentiel, pourrait être l'un des plus développés au monde.

L'Afrique n'a pas besoin de recevoir de leçons, de recettes ou de programmes d'ajustement structurel pour résoudre ses conflits. Ce dont elle a besoin, c'est de ressources financières, d'aide publique au développement, d'annulation de la dette et de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Pensez à ce qui pourrait être obtenu si seule une intime proportion des 849 milliards de dollars qui sont consacrés chaque année aux dépenses militaires était placée dans un fonds des Nations Unies pour alimenter le développement durable des pays d'Afrique. Pensez à ce que l'on pourrait faire si l'on appliquait une taxe pour le développement de seulement 0,1 % sur les transactions financières internationales. Elle générerait des ressources de près de 400 milliards de dollars par an, qui, si elles étaient bien gérées par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, pourraient inverser la situation actuelle.

En dépit de ce qui se dit dans les débats et de ce qui est exprimé dans de nombreuses résolutions, l'accent continue d'être placé sur la réaction aux conflits en Afrique plus que sur leur prévention. Les initiatives et les propositions de toutes sortes en faveur de l'Afrique se multiplient au sein des Nations Unies, mais la nécessité d'adopter une approche intégrée pour résoudre les questions liées à la paix, à la sécurité et au développement de ce continent persiste. Il n'existe pas non plus de mécanisme de l'ONU pour évaluer régulièrement et efficacement la mise en oeuvre des accords conclus.

L'Afrique ne peut plus attendre. La coopération internationale est indispensable. Les peuples africains ont besoin de l'appui de la communauté internationale, dans la mesure où le peu de ressources dont ils disposent sert à payer la dette extérieure. L'Afrique consacre aujourd'hui quatre fois plus au service de sa dette extérieure qu'à l'éducation et à la santé combinées. Les pays africains ne seront en mesure de parvenir au développement durable que s'ils peuvent accorder sur un traitement préférentiel, un accès garanti aux marchés, la fin de la chute des prix des produits de base, l'annulation de la dette extérieure, l'accès à la technologie et l'augmentation de l'aide publique au développement et des ressources financières, et ce sans ingérences ni conditions.

Cuba, en tant que pays du tiers monde, non seulement attache une grande importance à la coopération Sud-Sud, mais se sent sincèrement solidaire avec ses frères africains. En dépit du blocus économique imposé à mon pays depuis plus de quatre décennies, 200 000 Cubains ont travaillé dans des dizaines de pays africains dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et des sports. Près de 30 000 jeunes africains ont obtenu un diplôme à Cuba et, plus de 3 000 boursiers africains suivent actuellement des études dans notre pays, dont plus de 1 000 étudiants en médecine. Près de 1 000 médecins cubains travaillent en ce moment même et de manière entièrement bénévole dans les zones rurales de 12 pays africains. Nous tentons de mettre en place des écoles de médecine avec des enseignants cubains afin de fournir une éducation gratuite permettant au personnel de santé de recevoir une formation « à domicile ».

Je renouvelle une fois encore l'offre de mon pays d'aider les peuples africains frères dans leur lutte contre la pandémie du VIH/sida en envoyant 4 000 médecins et aides-soignants afin de mettre en place les infrastructures nécessaires pour que les patients reçoivent les médicaments, le suivi et les conseils dont ils ont besoin. Ils pourraient également contribuer à la mise en valeur des ressources humaines. Nous proposons d'envoyer des professeurs afin de créer des écoles de médecine et fournir un personnel qualifié afin de dispenser des conseils et de coopérer aux campagnes contre le sida et d'autres maladies. Nous proposons aussi de fournir gratuitement des traitements rétroviraux à 30 000 patients chaque année.

Cuba est un pays pauvre. Laissez les mots de côté. Mettons un terme à l'égoïsme. Agissons rapidement.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner deux problèmes majeures auxquels est confrontée l'Afrique : les conflits et le développement. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871) a maintenant cinq ans. L'ensemble des Membres de l'ONU ont depuis apporté leur appui sans équivoque aux recommandations qu'il contient. Grâce à la formule mise au point par le Secrétariat, nous pouvons désormais évaluer et surveiller les progrès dans leur mise en oeuvre. Les États Membres ont également été tenus informés des obstacles rencontrés pour atteindre les objectifs du rapport. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite nos félicitations pour avoir mobilisé la réponse de l'ensemble du système des Nations Unies afin de concrétiser en actes la vaste série de recommandations du rapport.

L'Afrique offre aujourd'hui des perspectives considérablement différentes de celles envisagées dans un passé tout récent encore. La plupart des conflits armés ont été réglés. Plusieurs missions des Nations Unies traversent une phase de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix après un conflit. La communauté internationale a fait preuve d'une meilleure compréhension à l'égard des enjeux impliqués dans le soutien de la paix et du développement sur ce continent. Les responsables africains ont largement prouvé leur engagement et leur vision. Avec la matrice, nous savons désormais où les progrès se font attendre et quels sont les obstacles. Nous savons également ce qu'il faut faire pour les surmonter. Toutes les parties prenantes doivent dorénavant redoubler d'efforts afin d'assurer la réalisation de nos objectifs.

Le Conseil de sécurité a accordé une très grande attention aux conflits africains, de même qu'à leurs causes et à leurs conséquences. En tant que membre du Conseil de sécurité en 2000 et 2001, le Bangladesh a apporté son appui au développement de l'action des Nations Unies en Afrique. Pour notre part, nous avons largement souligné notre engagement en fournissant des contingents et d'autres personnels à la quasi-totalité des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Comme l'a dit le Ministre bangladais des affaires étrangères : « Nous avons envoyé nos soldats de la paix même dans les théâtres d'opérations les plus dangereux. Nous l'avons fait dans le respect de nos engagements souscrits en vertu de la Charte et dans un esprit de solidarité avec l'Afrique. »

La connexion entre les causes fondamentales du conflit et le sous-développement n'est nulle part ailleurs aussi prononcée que sur le continent africain. Nous avons adopté la philosophie de la prévention, nous avons contribué au débat au sein du Conseil de sécurité et nous avons ouvert la voie en définissant des mesures de prévention. La résolution du Conseil de sécurité 1366 (2001), dont le Bangladesh a dirigé la rédaction, a déjà donné mandat au Conseil de prendre des mesures de prévention dans un grand nombre de domaines. Nous espérons que l'Assemblée générale approuvera bientôt un mandat plus étendu pour que des mesures visant à prévenir les conflits armés soient prises au niveau du système des Nations Unies. Nous avons également été un partisan énergique de la proposition néerlandaise, selon laquelle il ne faut pas sortir d'une opération de la paix sans stratégie, car c'est là que se trouve le lien crucial entre paix viable et développement durable. Dans ce contexte, nous partageons les points de vue récemment exprimés par l'Ambassadeur Aboul Gheit au nom du Groupe africain.

Un élément décisif du développement réside dans le contrôle effectif sur les stratégies. Le Bangladesh se félicite de voir que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative animée, contrôlée et gérée par l'Union africaine. Ce point a souvent été repris au cours de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), lors de deux récentes réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale à ce sujet. Peu avant la réunion d'examen de l'UN-NADAF, le 16 septembre, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la Déclaration sur le NEPAD (résolution 57/2). Une fois encore, nous avons insisté sur le fait que le NEPAD représente un accord entre les nations africaines et la communauté internationale pour répondre aux aspirations du continent.

Peut-être l'Afrique est-elle plus que rassasiée des analyses et de ses problèmes : la Déclaration du Millénaire, les Sommets de Doha, de Monterrey et de Johannesburg, pour en citer quelques exemples. Maintenant que nos frères africains nous ont mis au défi, nous membres de la communauté internationale, de faire concorder leurs engagements avec notre contribution, la question centrale qui se pose encore est

la suivante : où allons-nous au-delà de cet examen et du débat d'aujourd'hui?

Il est clair qu'une première étape consiste à tenir compte des leçons que nous avons tirées en réalisant les objectifs et en mettant en oeuvre les programmes de l'UN-NADAF au cours de la décennie écoulée. Nous partageons le sentiment du Secrétaire général selon lequel un certain nombre d'importants enseignements doivent être tirés de l'expérience de l'UN-NADAF. Par exemple, la coopération pour le développement avec l'Afrique nécessite une nouvelle orientation, la communauté internationale devrait honorer ses engagements, un renforcement des activités de plaidoyer demeure essentiel pour le développement de l'Afrique, et la paix et la sécurité sont des conditions préalables impératives au développement durable de l'Afrique.

Cela nous amène également au principe selon lequel la communauté internationale doit fournir un appui ferme et approfondi au partenariat. Cet appui doit se traduire par l'élimination des barrières commerciales aux exportations africaines. Il doit passer par la réalisation des engagements de nos partenaires d'enrayer le déclin de l'aide à l'Afrique et de renforcer ses capacités, comme cela a récemment été proclamé à Monterrey. Pour cela, il faut que la dette des 22 pays africains cités dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés soit allégée de façon plus rapide, plus approfondie et plus étendue. Il faudrait également concevoir à neuf l'appui au développement des capacités africaines, afin que les ressources de l'assistance technique soient davantage axées sur le développement humain et le renforcement des capacités.

Une fois encore, je voudrais souligner que le NEPAD offre une excellente occasion à nos partenaires pour le développement de montrer qu'ils prennent au sérieux les problèmes de l'Afrique. Nous en avons vu des illustrations dans le Plan d'action pour l'Afrique du G-8, adopté l'été dernier. Dans ce contexte, nous continuons de penser que toutes les questions de développement devraient être traitées avec le même intérêt. Du fait de notre expérience dans des conditions comparables, nous savons qu'une approche sélective du développement se soldera par un échec. Un élément tout aussi important, s'agissant d'assurer la réussite du NEPAD aux niveaux national, régional et mondial, demeure le financement de toutes les modalités opérationnelles.

Deux choses encore méritent d'être soulignées, me semble-t-il, si l'on veut examiner le développement africain dans sa totalité. En traitant de la prévention des conflits, nous avons constaté que, dans la plupart des cas, ils sont le produit de la pauvreté endémique et du sous-développement, d'institutions affaiblies ou inexistantes, de l'absence de bonne gouvernance, ainsi que de la violation flagrante et systématique des droits de l'homme. Ce constat nous conduit inévitablement à ce qui a été souligné lors de la troisième Conférence des Nations sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue l'année dernière. La Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés énumèrent une série de mesures que la communauté internationale doit mettre en oeuvre afin de relever les défis socioéconomiques auxquels sont confrontés les 49 pays les plus pauvres, dont 34 sont en Afrique. La réalisation des engagements du Programme d'action contribuera largement à régler les problèmes africains.

Le deuxième point à souligner est l'utilisation du potentiel offert par la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique. À la lumière de sa propre expérience en matière de développement, le Bangladesh voit clairement la force et l'étendue d'un tel cadre de coopération. Il consiste à venir en aide aux pays confrontés à une situation semblable afin de partager les expériences dans un grand nombre de secteurs du développement.

C'est dans ce contexte que le Bangladesh peut contribuer efficacement à la reconstruction de l'Afrique. Et il mettra tout en oeuvre pour y parvenir. Au fil des ans, le Bangladesh a expérimenté un grand nombre d'approches novatrices en matière de développement – par exemple, le microcrédit et l'enseignement non scolaire – en vue de venir à bout de la pauvreté extrême, de rendre les femmes autonomes et de créer des filets de sécurité sociale en faveur des plus démunis. En y associant les organisations non gouvernementales et l'ensemble des acteurs de la société civile, nous sommes parvenus à renforcer nos institutions et à mettre sur pied de vastes programmes dans le secteur social. Nous restons prêts à partager nos expériences avec l'Afrique. Je tiens d'ailleurs à rappeler que nous partageons dès maintenant une partie de nos expériences dans ces domaines avec un grand nombre de pays africains sous la forme d'activités à l'échelle nationale.

Nous notons avec satisfaction que ces préoccupations et ces réflexions ont été intégrées dans le projet de résolution sur la base duquel l'Assemblée générale prendra des mesures à l'issue de l'examen de cette question. Nous les approuvons entièrement. Nous voudrions nous joindre à nos frères africains pour assurer le suivi des progrès de leur mise en oeuvre, ainsi que des engagements que la communauté internationale a pris à l'égard de l'Afrique dans d'autres instances. Nous avons confiance dans le potentiel de l'Afrique et nous pensons que l'écrivain romain Pline l'Ancien disait vrai : « De l'Afrique vient toujours quelque chose de nouveau. »

M. Ayari (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer notre satisfaction pour la tenue de ce débat, qui revêt pour l'Afrique une importance primordiale et dénote l'intérêt accru de la communauté internationale envers le développement et la stabilité de ce continent qui a tant souffert, des décennies durant, des affres des conflits armés, de la pauvreté et de la marginalisation.

Je voudrais par ailleurs remercier le Secrétaire général pour le rapport (A/57/172) relatif à l'application des recommandations figurant dans son rapport (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Les analyses et les recommandations contenues dans ce rapport gardent, en effet, quatre ans après, toute leur pertinence. Le Secrétaire général y souligne, à juste titre, le lien critique entre paix et développement et propose l'adoption d'une approche globale et intégrée pour prévenir les conflits, éliminer la pauvreté et favoriser le développement durable en Afrique.

Je voudrais rappeler à cet égard que lors de sa présidence du Conseil en février 2001, c'est-à-dire du Conseil de sécurité, la Tunisie a proposé au débat du Conseil le thème de la consolidation de la paix, étant convaincue de la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de résoudre les causes socioéconomiques de l'instabilité et des conflits pour que la paix et la sécurité, une fois établies par l'effort international, soient réellement durables.

Le document sous examen souligne, et nous nous en réjouissons tous, que des progrès ont, dans un large éventail de domaines, été réalisés dans l'application des recommandations du Secrétaire général.

Nous nous félicitons en particulier du fait que les principales crises sur le continent africain sont en voie d'être résorbées, même si la situation dans certaines régions demeure préoccupante et la paix fragile. Ceci résulte pour l'essentiel des efforts des pays africains eux-mêmes mais également de l'engagement de la communauté internationale.

Les Nations Unies ont, faut-il le reconnaître, consacré des années durant, des moyens assez importants aux opérations de maintien de la paix en Afrique où l'on compte actuellement quatre opérations dont la plus importante est la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et celle en cours de déploiement en République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Si nous nous félicitons du soutien accordé par l'Organisation des Nations UNies aux initiatives africaines de règlement des conflits, nous estimons à cet égard qu'il est hautement important de renforcer davantage la coordination et la concertation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté des États sahélo-sahariens, qui sont, de par leur proximité géographique, parfois mieux outillées pour déterminer le moment adéquat pour une action préventive du Conseil, identifier les véritables besoins de l'Afrique ou encore pour indiquer les réponses appropriées.

Ma délégation se félicite, à cet égard, du rôle joué par la MINUSIL en Sierra Leone qui retrouve du coup le chemin de la paix et la stabilité. De même, elle se félicite de la collaboration étroite entre la CEDEAO et la MINUSIL en vue du rétablissement de la paix et la stabilité dans la zone de l'Union du fleuve Mano.

En ce qui concerne la situation dans la région des Grands Lacs et tout en se réjouissant du retrait des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo en application de l'Accord de Lusaka, ma délégation exprime sa préoccupation face au vide sécuritaire créé par ce retrait et appelle, par conséquent, la MONUC à se déployer le plus rapidement possible dans les zones évacuées pour combler ce vide et ce, conformément aux dispositions de la phase III du déploiement de la MONUC.

Je voudrais, si vous le me permettez, m'attarder sur certains volets du rapport du Secrétaire général qui

méritent à nos yeux, un intérêt particulier. Ma délégation se félicite en premier lieu de l'intérêt accordé par le système des Nations Unies à l'action préventive. « Prévenir vaut mieux que guérir », ce vieil adage populaire est connu et la sagesse qu'il véhicule est inaltérée et sa mise en oeuvre équivaut à sauver des milliers de vies humaines et des ressources précieuses pour le développement.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la création au sein du Conseil de sécurité d'un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ce Groupe de travail s'est fixé un important programme d'activités auquel a déjà pris part le Conseil économique et social illustrant ainsi combien l'action conjointe de ces deux organes principaux de l'Organisation des Nations Unies est bénéfique lorsqu'il s'agit du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans toutes leurs dimensions.

L'autre sujet d'actualité qui mérite qu'on s'y attarde est celui relatif à la prolifération des armes, y compris les armes légères. Ce fléau constitue l'un des obstacles majeurs au retour de la paix et au développement dans les pays affectés par les conflits, notamment en Afrique. Plusieurs initiatives ont témoigné, au cours des derniers mois, d'une véritable prise de conscience de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble vis-à-vis de ce problème.

Nous appelons au respect des embargos et autres sanctions concernant les armes décrétés par le Conseil de sécurité. Le débat tenu le 11 octobre 2002 a souligné en effet le rôle que devrait jouer cet organe, en coordination avec les États membres et les organisations régionales, pour assurer un meilleur respect des embargos sur les armes et un meilleur contrôle de la circulation des armes légères. Nous estimons, par ailleurs, que l'établissement d'un instrument d'identification des filières d'approvisionnement illicites et de traçage des armes légères pourrait constituer une solution efficace contre ce commerce destructeur.

L'autre volet important que ma délégation voudrait aborder est celui du programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des anciens combattants. Je voudrais, à cet égard, souligner la nécessité du renforcement de ce programme dans le cadre des mandats des opérations de maintien de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Bien entendu, la réussite d'un tel processus, nécessite un financement adéquat, la fourniture aux anciens combattants démobilisés d'une formation professionnelle et le développement en leur faveur des projets créateurs de revenus et d'emplois. Nous pensons qu'il s'agit là du meilleur investissement en faveur de la paix.

Au sujet des sanctions, ma délégation estime que celles-ci doivent être décidées seulement en dernier recours et après épuisement de tous les moyens de règlement pacifique afin d'éviter aux populations civiles toute souffrance supplémentaire. Mais, si leur usage s'avère nécessaire, elles doivent être mieux ciblées en visant certains individus ou certaines entités spécifiques d'un État, comme ce fut le cas pour l'UNITA.

Au moment où des progrès notables sont enregistrés sur la voie du règlement des conflits qui ont si longtemps entravé la marche de l'Afrique vers le progrès et le bien-être, il est essentiel de tout mettre en oeuvre pour favoriser également le développement économique des pays africains particulièrement les pays sortant de conflit. Nous constatons toutefois que peu de progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines tels que l'élimination de la pauvreté, la prévention et le traitement des maladies infectieuses, la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, les capacités institutionnelles en matière de coopération et d'intégration régionale et l'environnement. À ces facteurs endogènes déstabilisateurs en eux-mêmes, la conjoncture internationale vient greffer son lot de difficultés. La détérioration des termes de l'échange, le poids écrasant du service de la dette, la stagnation des apports des ressources extérieures, voire leur recul, les niveaux insuffisants de l'investissement étranger direct – qui sont d'une nécessité impérieuse pour le développement de l'Afrique – et les difficultés d'accès aux marchés internationaux, sont les maux communément partagés par les pays d'Afrique.

Avec la naissance de l'Union africaine et le lancement du Nouveau Partenariat, initiative conçue par les Africains eux-mêmes et qui met l'accent sur la paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme en tant que préalables au développement – 1'Afrique a ouvert une nouvelle page de son histoire. Elle aspire désormais à jouer le rôle qui lui est dévolu sur la scène internationale et à assurer d'un pas déterminé le développement intégral du continent. Elle compte

certes sur ses propres capacités et ses potentialités naturelles et humaines, mais dans cet élan, elle a besoin d'un apport extérieur qui lui permette de franchir des étapes significatives et réduire l'écart la séparant du monde développé. Il y va de son intérêt comme il y va de l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble.

Aussi, notre espoir est grand de voir un sursaut de solidarité se manifester et s'affermir qui puisse permettre à l'Afrique d'extirper les maux dont elle souffre. La Conférence de Monterrey et celle de Johannesburg, ainsi que le Plan d'action adopté par le Groupe des huit à Kananaskis ouvrent des perspectives prometteuses à travers les engagements pris qui, s'ils devaient être suivis d'effet, permettraient à l'Afrique de connaître l'essor dont elle a été si souvent privée.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies a à juste titre accordé une haute priorité au développement de l'Afrique, et nous remercions le Secrétaire général des rapports qu'il a publiés sur cet important sujet.

Le développement de l'Afrique est un défi majeur pour nous tous. Depuis de nombreuses années, des régions entières de ce grand continent vivent dans une pauvreté abjecte, sont ravagées par la malnutrition et la maladie, et sont touchées par des conflits armés qui sont anathèmes pour la croissance et le développement durable.

La communauté internationale ne peut donc fermer les yeux sur les besoins de l'Afrique. En une ère de mondialisation rapide, il est essentiel que ces régions du continent africain ne soient plus marginalisées et privées des bienfaits de la mondialisation. L'Organisation des Nations Unies a donc entrepris ce qui représente une mesure indispensable pour l'Afrique : mobiliser les initiatives internationales au service de sa croissance continue et de son développement durable. Qui plus est, les partenariats établis avec l'ensemble des parties prenantes sont la clef permettant du succès.

Depuis 1990, l'ONU a joué un rôle de premier plan en encourageant les parties prenantes à appuyer et à aider le développement de l'Afrique. Au fil des années, l'Assemblée générale a adopté des résolutions appropriées et pertinentes pour faire face aux nombreux défis de l'Afrique. Cette expression d'engagement a abouti de nouveau à une résolution examinant et évaluant le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les Philippines s'associent aux autres délégations pour se féliciter de la résolution adoptée concernant l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dans laquelle dans lequel figure la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous sommes certains que cette résolution constituera un plan réaliste pour remédier efficacement aux problèmes de l'Afrique.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en tant que Programme d'action de l'Union africaine, symbolise la vision et les engagements des Gouvernements et des peuples africains. Nous croyons que ce Nouveau Partenariat sera renforcé par le mécanisme d'évaluation intra-africaine, car il met en exergue l'engagement des pays africains de promouvoir une gouvernance avisée en matière politique et économique et une bonne gouvernance des entreprises.

Mais surtout, il faut créer des partenariats actifs entre l'Afrique et les diverses parties prenantes, notamment la communauté internationale, les pays développés, les pays en développement par le biais de la coopération Sud-Sud, et le système des Nations Unies.

Les Philippines joueront leur rôle, mais pensent que les partenaires développés doivent également accorder toute l'assistance et la coopération possibles aux pays africains afin de renforcer les institutions clefs telles que la fonction publique, le système judiciaire, le secteur des entreprises et la société civile.

La coopération Sud-Sud peut également jouer un rôle central et il importe de l'encourager activement. Dans ce domaine, les Philippines pourraient partager l'expérience qu'elles ont acquise en matière de renforcement des capacités humaines et notamment de ses efforts d'association positive et dynamique entre le gouvernement et toutes les parties prenantes, y compris le secteur des entreprises et la société civile.

Il faut également poursuivre les efforts d'intégration régionale. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État aux affaires étrangères des Philippines, Blas F. Ople, lors du débat sur cette

question le 16 septembre dernier, « l'Afrique et l'ANASE doivent forger des liens plus forts … car nous pouvons beaucoup apprendre les uns des autres. » Il a ajouté que l'Afrique peut s'inspirer des succès modestes de l'ANASE en matière d'intégration régionale, en particulier pour ce qui est de surmonter les facteurs qui entravent une coopération et une intégration régionales efficaces.

Comme je l'ai dit plus tôt, la mondialisation ne doit pas marginaliser des millions d'Africains. Il est impératif que le flux d'aide vers le continent soit stable et prévisible et qu'il augmente. C'est pourquoi nous exhortons à nouveau tous les partenaires développés qui ne l'ont pas encore fait à atteindre l'objectif consistant à affecter à l'aide au développement 0,7 % de leur produit national brut.

Il faut aussi que les produits africains aient davantage accès aux marchés mondiaux. En outre, la communauté internationale doit rester attachée à l'allègement de la dette. C'est pourquoi nous appuyons l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Les Philippines ont toujours appuyé les initiatives de paix en Afrique et continueront de le faire. Considérant que le développement et la croissance économique sont des dividendes de la paix, le Gouvernement philippin continuera d'appuyer tous les efforts visant à apporter la paix et la stabilité en Afrique – qu'il s'agisse d'endiguer le flux illicite des armes légères, de résoudre les conflits en cours ou d'en empêcher de nouveaux d'éclater par le biais de mesures de prévention des conflits telle que la réinsertion des anciens combattants.

Une fois de plus, la clef du développement de l'Afrique réside dans un partenariat global entre toutes les nombreuses parties prenantes. Il est certain que, fort d'un sentiment renouvelé de partenariat et de solidarité, ce continent s'engagent progressivement sur la voie de la croissance et du développement durables.

M. Shinde (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général du rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport qu'il a soumis sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous le remercions également de ses rapports sur l'examen et l'évaluation finals de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Il est monnayable, nous semble-t-il, que tout débat sur les causes des conflits et sur la promotion d'une paix et d'une stabilité durables mette en relief le rôle bénéfique que la démocratie peut jouer à cet égard. La démocratie est, avant toute chose, un impératif moral. Elle est aussi le fondement d'une paix et d'une stabilité durables. Les dirigeants africains ont eux-mêmes accordé une priorité élevée à la démocratie, et que cette tendance mérite d'être encouragée par la communauté internationale.

Dans son rapport, le Secrétaire général a donné une vue d'ensemble des diverses initiatives prises pour faire face aux situations de conflits, en particulier pour freiner la prolifération des armes légères. Ces initiatives sont certes louables, mais il faut aller plus loin, en particulier pour endiguer le trafic illicite des armes légères. Les armes illicites ont été les armes de prédilection d'un nombre écrasant de conflits au cours de la dernière décennie et, chaque année, elles font des milliers de victimes, en grande majorité, des civils. Il importe que tous les États responsables s'engagent à ne pas fournir de telles armes aux acteurs non-étatiques. Les fabricants et les exportateurs devraient être soumis aux contrôles les plus stricts. Il faudrait exiger des certificats « d'utilisateur final » revêtus d'une mention d'authenticité afin d'assurer un contrôle effectif des exportations et du transit de ces armes. Il faut également qu'il y ait un mécanisme permettant de retrouver et de marquer les armes légères, et de veiller à ce qu'elles ne passent pas des circuits légaux au commerce illicite.

Dans son rapport sur l'évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le Secrétaire général a fait un certain nombre de recommandations précises. La plus importante d'entre elles, à notre avis, tend à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique soit le cadre politique de développement à l'intérieur duquel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, axerait ses efforts en faveur du développement de l'Afrique. Nous sommes certains que c'est ce que fera le système des Nations Unies.

Il importe au plus haut point que la communauté internationale, en particulier les donateurs, accepte le Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique en tant que cadre politique pour le développement de l'Afrique. Le rapport de l'évaluation indépendante a indiqué très clairement qu'il fallait laisser l'Afrique déterminer ses propres politiques et priorités. Il indique avec force et conviction que :

> « Peut-on en effet parler de démocratie lorsque ces gouvernements se voient imposer des politiques et ne peuvent laisser aucune véritable marge de manoeuvre aux institutions de leur pays? » (*A/AC.251/9; p. 7*)

Les rapports de l'Inde avec l'Afrique reposent sur de solides fondements historiques. Les dirigeants de la lutte de l'Inde pour la liberté étaient convaincus que l'indépendance de leur pays ne serait pas complète tant que l'Afrique ne serait pas débarrassée de la domination coloniale. Au cours des quatre dernières décennies, notre objectif a été de consolider sur ces bases en conférant à cette relation une teneur économique substantielle. Je suis heureux de dire que nous avons examiné les moyens qui nous permettraient d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans l'esprit authentique de la coopération Sud-Sud. Notre Ministère du commerce et de l'industrie vient de mettre sur pied un programme du nom de Focus Africa, dont l'objectif est de consolider les succès déjà remportés au niveau des échanges entre l'Inde et l'Afrique subsaharienne, avec une croissance de plus de 280 % en neuf ans.

L'Institut indien du commerce extérieur vient récemment de réaliser une étude qui définit les goulets d'étranglement existants et propose des mesures concrètes pour accroître le volume de nos échanges commerciaux avec le continent africain. Nous avons décidé d'augmenter les crédits mis à la disposition des institutions nationales et régionales du continent et nous nous sommes fixé un objectif de 200 millions de dollars à débloquer à cet effet au cours de l'année prochaine.

Une conférence sur le thème de l'Inde et du NEPAD, tenue à New Delhi en juillet dernier et réunissant des représentants de l'industrie et des institutions financières indiennes et leurs partenaires africains, a porté entre autres sur une meilleure utilisation des lignes de crédit offertes par l'Inde à de nombreux pays africains. Comme suite à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, l'Inde a également décidé d'annuler toutes les dettes bilatérales à son égard par les pays pauvres très endettés.

Nous avons pris note de l'importance accordée par le NEPAD à la promotion du secteur privé et de l'appel à la promotion par la communauté internationale de programmes de développement de l'esprit d'entreprise en vue de former les chefs d'entreprise en Afrique. La conférence sur l'Inde et le NEPAD tendait entre autres à engager un dialogue intensif entre les secteurs privés et les institutions financières de l'Inde et de l'Afrique. Nous avons annoncé notre intention d'organiser un programme de formation pour à l'intention des cadres du secteur privé, qui sera proposé en Inde. Ce programme devrait également, nous l'espérons, permettre d'intensifier les contacts entre nos considérations de chambres de commerce et d'industrie respectives.

La santé est l'un des secteurs identifiés comme prioritaires par le NEPAD. Nous serions heureux que l'industrie indienne puisse contribuer, ne serait-ce que modestement, à mettre les médicaments nécessaires à la portée du plus grand nombre d'Africains. Un sommet indo-africain de quatre jours consacré à la santé, tenu à Mumbai en septembre 2001, a permis aux Ministres de la santé participants et à leurs délégations de dialoguer avec les sociétés pharmaceutiques et les prestataires de santé indiens. Nous en attendons des retombées sous forme de coentreprises et d'une coopération économique renforcée entre l'Inde et l'Afrique dans le secteur de la santé.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) constituent un autre secteur dans lequel l'Inde et l'Afrique peuvent coopérer fructueusement. L'industrie informatique indienne a enregistré un taux de croissance annuel cumulé de plus de 42 % au cours des cinq dernières années, soit plus du double du taux de croissance atteint par l'industrie informatique de la plupart des pays développés. Nous prenons note de l'objectif du NEPAD : Constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de l'informatique et de la télématique pour en tirer des ingénieurs [...] en informatique et télématique, des programmeurs et des créateurs de logiciels. Nous nous sommes d'ores et déjà engagés dans cette voie de coopération en mettant en place un pôle d'excellence dans les technologies de l'information et des communications avec l'un de nos partenaires en Afrique.

Si les ressources dont dispose l'Inde pour les partenariats dans les secteurs à forte intensité de capital, sont évidemment limitées, nous sommes cependant convaincus que notre partenariat peut être fructueux, notamment dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Le savoir et les technologies, à notre sens, se transmettent plus aisément d'un pays en développement à un autre car il ne s'agit pas simplement d'acquérir des technologies mais aussi d'innover et de les adapter aux conditions locales. Cela ne doit pas nécessairement se limiter à ce que l'on appelle les technologies appropriées. Il peut aussi s'agir de technologies de pointe permettant de répondre aux problèmes et obstacles tenaces qui entravent le développement. L'Inde a l'expérience des deux. Nous serions heureux de partager cette expérience pour montrer notre attachement à la croissance économique et au développement durable de l'Afrique.

M. Kazemi Kamyab (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, occasion que je saisis pour réitérer la solidarité totale de mon pays avec les pays africains, qui tous appartiennent à la famille des économies en développement.

Quand on examine la situation en Afrique et que l'on considère les différents indicateurs socioéconomiques, on ne peut que conclure qu'en dépit des nombreux efforts déployés et des initiatives ambitieuses prises par le passé, la situation globale du continent sur les plans économique et du développement, comme celle de la plupart des pays qui le composent, pour le moins préoccupante. Ces efforts et ces initiatives, à commencer par le Nouvel Ordre du jour, n'ont tout simplement pas donné les résultats escomptés. Le rapport du Secrétaire général (*A/57/156*) sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'évaluation indépendante de cette application ne font que corroborer cette conclusion plutôt triste et décourageante.

C'est précisément pour cette raison que nous nous félicitons que le Secrétaire général ait recommandé de mettre un terme au Nouvel Ordre du jour pour faire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), initiative prise au sein même de l'Afrique, le cadre directif de remplacement sur lequel la communauté internationale, dont le système des Nations Unies, pourra axer ses efforts en faveur du développement de l'Afrique. L'initiative du NEPAD illustre clairement le sérieux de la démarche des dirigeants africains en matière de réforme et de gouvernance. Elle montre également que les pays africains ont reconnu la responsabilité primordiale qui leur incombe dans le développement de leur propre continent et de leurs pays respectifs. Il y a lieu de s'en féliciter.

Je voudrais inviter instamment le Secrétaire général à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à l'efficacité et à la bonne coordination de la réponse du système des Nations Unies au NEPAD, qui a déjà été adopté par le sommet de l'Union africaine. De notre point de vue, les mesures à prendre à cet égard devraient tenir compte de l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique et en particulier des enseignements qui en ont été tirés. Cela serait une nouvelle occasion non seulement de faire le bilan d'un examen intergouvernemental complet des événements en Afrique au cours de la dernière décennie, mais aussi d'adapter les politiques et les pratiques en fonction des enseignements tirés.

On a beaucoup dit et écrit au sujet des conflits en Afrique et de leurs répercussions catastrophiques sur le développement global du continent. Il n'est guère nécessaire d'énumérer une fois de plus les causes des tragiques conflits locaux qui secouent l'Afrique. La communauté internationale dans son ensemble, et avant tout, bien sûr, les Africains eux-mêmes, doivent plutôt mettre véritablement fin à la participation et à l'instigation des entreprises étrangères et des gouvernements qui fomentent et prolongent ces conflits meurtriers. Outre cette ingérence, les véritables coupables à long terme restent l'état de sous-développement et l'absence de démocratie.

Le développement est la pierre angulaire de la paix car la paix et le développement sont tout simplement indivisibles. C'est pourquoi assurer le développement – et de manière très concrète et tangible, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté – devrait faire partie intégrante des stratégies de prévention des conflits. Dans le même temps, il convient d'adopter une approche coordonnée

et globale pour conjuguer les activités de consolidation de la paix, les secours d'urgence et les mesures d'aide au développement à long terme car celles-ci sont liées à la destruction des armements et à la reconstruction de l'infrastructure économique, sociale et physique. Dans ce contexte, il faut fournir un appui concret au Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit du Conseil économique et social afin d'évaluer leurs besoins humanitaires et économiques et d'élaborer un programme à long terme pour appuyer leur mise en oeuvre. Pour ce faire, il importe de commencer à intégrer les activités de secours aux activités d'aide au développement.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et le Président du Comité ad hoc plénier pour leurs rapports sur l'examen et l'évaluation finals de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

L'Assemblée générale a décidé il y a 10 ans que l'Afrique serait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies au cours des années 90 et, conformément à cette décision, la communauté internationale s'est engagée à collaborer avec les pays d'Afrique pour s'attaquer aux graves problèmes sociaux et économiques auxquels ils sont confrontés. L'engagement des gouvernements africains à promouvoir le dialogue et de mettre en oeuvre des politiques économiques et sociales de nature à accélérer la croissance et à améliorer la santé et le bien-être de leurs populations était un autre élément de ce programme de changement et des progrès en faveur des populations africaines.

Cet engagement mutuel a également été précédé par un Programme d'action quinquennal des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et, compte tenu de l'expérience, il ne serait pas vraiment surprenant que le lancement d'une nouvelle initiative pour l'Afrique suscite un certain scepticisme.

Après avoir étudié le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156 et Corr.1), ma délégation reconnaît que des facteurs très divers ont privé la majorité des Africains de leur droit fondamental de jouir d'un niveau de vie décent.

L'évaluation par l'Organisation des Nations Unies du Programme précédent pour le redressement économique et le développement de l'Afrique dans les années 80, qui avait été lancé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), reconnaissait qu'il y avait eu pendant les cinq années d'application du programme, un climat économique international défavorable, marqué notamment par la chute brutale des prix des produits primaires sur les marchés mondiaux qui avait entraîné pour les États africains une perte de recettes de 6 milliards de dollars pendant la première année du Programme. Pendant les cinq années en question, on estime que l'Afrique a perdu pour plus de 50 milliards de dollars de recettes d'exportation.

Les programmes d'ajustement structurel prescrits ont également entraîné d'énormes coûts sociaux, qui sont l'une des principales causes du manque de progrès. La pauvreté a dans l'ensemble augmenté alors que la situation en ce qui concerne l'éducation, la santé, la nutrition, l'emploi et les revenus a invariablement empiré.

Le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a suscité des attentes en matière de développement de l'Afrique. Cette fois, les partenaires se sont engagés à atteindre certains objectifs qui permettraient globalement d'atteindre un taux de croissance moyen d'au moins 6%.

Comme nous le savons maintenant, ce processus s'est révélé décevant. Non seulement les engagements extérieurs ont été inférieurs à ce qui était nécessaire pour faire une différence, mais il faut également tenir compte de la réalité suivante : malgré les réformes économiques et politiques introduites récemment par certains pays africains, des difficultés politiques internes ont limité l'impact de l'appui extérieur dans certains pays.

L'enseignement à tirer de tout cela est le suivant : le modèle de développement prescrit et la stratégie de développement suivie en Afrique ne conviennent pas toujours. Il faut donc tenir compte de la nécessité de s'adapter quelque peu aux particularités africaines.

L'Assemblée a, le 16 septembre dernier, adopté une résolution par laquelle elle a publié une déclaration concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ma délégation appuie de tout coeur cette initiative de l'Afrique et se félicite de l'engagement pris par les pays d'Afrique de respecter certains principes de gouvernance.

Nous encourageons également la communauté des donateurs à bien faire les choses cette fois, car des ressources sont nécessaires pour concrétiser un partenariat véritable, ce qui sera mutuellement bénéfique dans un monde de plus en plus interdépendant.

Je tiens à remercier les pays membres du Comité directeur – l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Nigéria, l'Égypte et le Sénégal – du rôle important qu'ils ont joué en permettant le lancement de ce processus. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général pour son engagement au service du développement de l'Afrique ainsi que tous les autres pays dont l'appui assurera la réussite tant attendue de ce nouveau processus.

M. Niang (Sénégal) : Au nom de ma délégation, j'ai grand plaisir à vous exprimer notre profonde gratitude et toute notre appréciation pour votre initiative fort louable de consacrer cette importante séance à deux thèmes qui interpellent la communauté internationale et qui résument à souhait les défis majeurs qui se posent aujourd'hui au continent africain.

D'emblée, je voudrais dire ici que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Représentant permanent de l'Égypte a faite au nom des pays africains. Permettez-moi aussi d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, pour la pertinence de son rapport intérimaire sur l'application des recommandations figurant dans le rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », ainsi que pour la célérité et le sérieux avec lesquels il s'est acquitté de sa mission. Je voudrais confondre dans le même hommage, le distingué Représentant permanent de Maurice, M. Jagdish Koonjul, qui, à la tête du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, a réussi en si peu de temps à faire adopter une approche globale et intégrée des conflits sur le continent.

En décembre 2001, l'Assemblée générale avait retenu certaines propositions formulées par le Groupe de travail, en préconisant la suspension des activités du Groupe, en vue de jeter un nouveau regard sur les nouvelles mesures destinées à la mise en oeuvre et au suivi des initiatives relatives à l'Afrique mais également la poursuite de l'application des recommandations issues du rapport du Secrétaire général de 1998.

Aujourd'hui, il est encourageant de noter que des progrès tangibles ont été réalisés dans le renforcement des mesures de confiance, la réalisation et l'instauration d'un esprit de paix et de réconciliation; le processus de coopération et d'intégration régionale en Afrique, la coordination et l'intégration harmonieuse des initiatives bilatérales et multilatérales en faveur du développement économique et social du continent, la promotion de la paix, de son maintien et de sa consolidation ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En Afrique de l'Ouest, ces progrès se mesurent, entre autres réalisations, à l'appui des Nations Unies aux initiatives tendant à restaurer la confiance et à favoriser la coopération au sein de l'Union du Fleuve Mano, à l'apport salutaire de la MINUSIL à la normalisation politique en Sierra Leone et à l'opportune création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest.

Cependant, pour importants que soient ces progrès, la paix tarde encore à s'installer dans de nombreuses zones du continent où la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre fragilise la sécurité de populations entières et obstrue les efforts louables entrepris par les États de l'Afrique de l'Ouest en vue de construire un espace communautaire harmonieux de paix, de sécurité et de prospérité.

Aussi, les 15 États de la CEDEAO ont-ils pris le taureau par les cornes en décidant d'adopter le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest et d'instaurer, des commissions nationales chargées de freiner la propagation illicite de ce dangereux arsenal. Mais que l'on ne s'y trompe point: ces courageuses initiatives ne pourront prospérer que si la communauté internationale continue d'apporter son précieux soutien au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), dont la vocation est justement d'appuyer ledit Moratoire.

À ces maux que je viens d'évoquer s'ajoutent les ravages du paludisme et du VIH/sida, qui affectent négativement la mobilisation des ressources humaines dans l'oeuvre collective de développement des pays africains.

C'est dire que les difficultés qui assaillent le continent africain sont de plusieurs ordres et que seule une approche holistique et concertée pourra y mettre un terme. Sous cet angle, nous sommes heureux de constater et de nous féliciter des avancées significatives dans la coordination des activités entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, avec notamment la mise en place récente du Groupe consultatif spécial pour les pays qui sortent d'un conflit. À ce sujet, nous ne saurions trop insister pour que le cas d'étude de la Guinée-Bissau puisse servir de test de référence dans le cadre des efforts que déploie l'ONU en vue de consolider la paix dans cette zone meurtrie par des conflits.

Je voudrais aussi apprécier à sa juste valeur la finesse de l'analyse du rapport intérimaire du Secrétaire général qui a su mettre en exergue le lien dialectique et indissociable qu'entretiennent, de manière étroite et organique, la promotion de la paix et le développement durable.

Voilà qui m'amène à évoquer le second point de notre débat. À ce sujet, je me réjouis de la grande qualité du document annexé au rapport du Secrétaire général sur l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui expose les enseignements tirés de 10 ans de mise en oeuvre de nos engagements communs dans le cadre du Nouvel Ordre du jour, tout en formulant des propositions pertinentes et concrètes quant à la voie à suivre pour l'avenir.

De ce point de vue, la délégation sénégalaise fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'intérêt manifesté pour le Nouveau Partenariat par des pans entiers de la communauté internationale se traduise par des actions tangibles en vue, notamment, de combattre de manière énergique la pauvreté qui obère tous les efforts de développement, de développer l'agriculture et l'industrie, de favoriser l'intégration économique régionale, de protéger l'environnement, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, d'instaurer un code de bonne gouvernance politique et économique et de développer, à l'échelle continentale, l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Voilà pourquoi l'avènement du Nouveau Partenariat, qui demeure un programme conçu par les Africains et pour les Africains, devrait susciter une nouvelle dynamique dans les rapports Nord-Sud où les choix stratégiques librement identifiés par les dirigeants du continent seront en adéquation avec les initiatives de l'ONU et les objectifs de développement du Millénaire.

Qu'il me soit également permis de préciser ici que le Sénégal partage entièrement la conviction du Groupe des éminentes personnalités sur la nécessité d'accroître l'efficacité et la pertinence de l'action de notre Organisation en direction du continent africain. Sans préjuger des futures recommandations du Secrétaire général à ce sujet, ma délégation souhaiterait voir le suivi du soutien du système des Nations Unies et des autres composantes de la communauté internationale au Nouveau Partenariat être confié, au niveau du Secrétariat, à une structure unique dotée de moyens à la hauteur tout autant de la diversité que de l'importance de la mission qui lui sera confiée.

Dans cette veine, je voudrais aussi me réjouir de l'adoption par le Groupe des huit, à Kananaskis (Canada), du Plan d'action pour l'Afrique, traduisant ainsi la détermination et l'engagement des pays qui le composent à soutenir et à accompagner l'Afrique dans sa nouvelle croisée pour la paix et le développement, par le biais du NEPAD.

De toute évidence, le développement de l'Afrique ne saurait être la seule affaire des fils et des filles du continent. À l'ère de la mondialisation, notre village planétaire a tout à gagner de la pleine participation de tous à la promotion, dans la solidarité, d'un monde de paix et de prospérité.

Mme Anguiano Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au cours de l'année écoulée, nous avons relevé des progrès significatifs dans le règlement d'un certain nombre de conflits en Afrique, surtout en Sierra Leone, en Angola, en Éthiopie et en Érythrée, en République démocratique du Congo et à Madagascar, pays où il a été possible de surmonter une crise politique gouvernementale qui aurait pu conduire à un conflit armé généralisé.

Ces résultats sont dus pour une grande part à la volonté politique et au pragmatisme des parties concernées ainsi qu'au contexte interne qui a ouvert la voie à la paix, comme cela a clairement été le cas en Angola, avec la mort de Jonas Savimbi. Dans certains cas, cela a résulté du rôle de médiation des Nations Unies et dans d'autres, des mesures prises par les grandes organisations régionales et sous-régionales ou

de pays et de prestigieuses personnalités politiques africaines. Le rôle de l'Organisation de l'unité africaine, devenue l'Union africaine, et des organisations sous-régionales africaines a été également décisif dans ce processus, tout comme la coopération entre les Nations Unies et ces organisations.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport (A/57/172) que la paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme sont des préalables à la réalisation du développement. Mais il est tout aussi certain que sans le développement la paix et la stabilité ne peuvent être durables et que la démocratie ne peut être renforcée. Les États qui sortent d'un conflit – surtout les plus pauvres d'entre eux – ne disposent pas des ressources financières et de l'infrastructure nécessaires pour relancer leurs économies. L'appui de la communauté internationale, y compris celui des institutions financières internationales, est essentiel dans ces cas, et il faut le rappeler. En outre, n'oublions pas que le maintien de la paix et surtout la consolidation de la paix nécessitent des efforts nationaux et internationaux soutenus, prenant en compte un certain nombre de facteurs. Le retrait prématuré de l'appui international au processus de paix – notamment l'achèvement avant l'heure d'une mission de paix – pourrait très bien entraîner une rupture de la paix et une reprise des hostilités.

Un élément essentiel pour une paix durable est la réconciliation nationale, non seulement au niveau des principales parties au conflit et de la société dans son ensemble – notamment parce que les populations civiles sont de plus en plus prises pour cibles militaires – mais également parce que ce sont parfois les civils qui sont les auteurs des plus horribles atteintes aux droits de l'homme. Les commissions nationales de réconciliation et les tribunaux des crimes de guerre, sous leurs diverses modalités ou une conjugaison des deux, sont un instrument susceptible de contribuer de façon marquée à cette réconciliation. C'est pourquoi, mon gouvernement a versé une contribution financière symbolique au fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le Mexique estime qu'il s'agit là d'un mécanisme efficace pour aider à la réconciliation nationale et à la justice dans le pays, ce qui contribuera également à la stabilité de la région du fleuve Mano. Nous sommes persuadés que le Tribunal travaillera en coopération étroite avec la Commission nationale Vérité et réconciliation en Sierra Leone aux fins de la réalisation de cet objectif.

Un autre aspect qui mérite notre attention au cours des processus de maintien de la paix et de consolidation de la paix est le degré de stabilité politique, économique et social que connaissent les pays d'une même région. Celle des Grands Lacs montre comment un conflit, dans un pays déterminé, peut avoir des répercussions sur la situation interne d'un autre pays et sur la stabilité de la région dans son ensemble. C'est pour cela qu'en tant que Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur la Sierra Leone, le Mexique a insisté pour que la situation dans ce pays soit examinée dans son contexte régional, et non de façon isolée. La paix en Sierra Leone est encore très fragile, et pour la consolider, il faudra dans une grande mesure que la situation au Libéria ne se détériore pas et que la région du fleuve Mano, dans son ensemble, bénéficie d'une stabilité politique, sociale et économique.

Un autre aspect de la consolidation de la paix – qui a été signalé non seulement dans le rapport mais également dans d'autres contextes – qui mérite toute notre attention est la question des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Il est indispensable que nous intégrions systématiquement une perspective sexospécifique dans ces processus. Nous avons récemment eu l'occasion de célébrer le dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix pour le Mozambique. À cette occasion, nous avons constaté que le succès du processus de paix dans le pays était largement tributaire du bon déroulement du processus de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dans la vie civile. L'expérience acquise au Mozambique devrait s'avérer utile dans d'autres situations.

M. Maiga (Mali) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe africain.

L'Afrique attache une importance particulière aux deux points soumis à l'Assemblée générale relatifs aux causes des conflits, à la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique et à l'examen et à l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La délégation du Mali tient à remercier le Secrétaire général et le Groupe des

éminentes personnalités pour leur contribution de qualité à la présentation des rapports au titre de ces points.

Le rapport relatif aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique contient des informations utiles et mises à jour sur des domaines de grande priorité pour l'Afrique, à savoir la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le développement durable. Mon pays, le Mali, à travers ses initiatives et actions ainsi que les dirigeants africains ont toujours placé au centre de leurs préoccupations le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que la création des conditions d'un développement intégré et endogène à l'échelle du continent.

La création de l'Union africaine procède de la volonté des pays africains de mettre en place une organisation continentale en vue d'accélérer le processus d'intégration. Les organisations sous-régionales africaines sont des instruments essentiels dans la prévention des conflits, la préservation de la paix et de la sécurité et de la mise en oeuvre des programmes de développement. Ma délégation considère que l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, en général, à cette nouvelle dynamique en Afrique est plus que jamais nécessaire à un moment où le continent a placé le facteur de stabilité, de paix, de bonne gouvernance au centre de ses préoccupations en vue de relancer le développement socioéconomique et de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Ma délégation se félicite des actions entreprises par l'Organisation des Nations Unies, ses fonds, programmes et institutions spécialisées dans le cadre de l'appui aux initiatives africaines en matière de gestion de conflits, de reconstruction et de relèvement des économies endommagées par les effets de ces conflits. Pour que les actions de ces institutions et organismes aient un grand impact, il est nécessaire de traduire les engagements souscrits au cours des différentes conférences d'appel de contributions pour les aides d'urgence et le financement des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, en ressources financières permettant de mettre en oeuvre les programmes établis en matière d'assistance et de réhabilitation.

Le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 avait suscité des espoirs légitimes pour le développement de l'Afrique au moment de son adoption. Force est de constater que malgré les actions vigoureuses entreprises en matière de réforme de politiques économiques et d'ajustements structurels en vue de l'application des engagements pris vis-à-vis de la communauté internationale, les résultats ont été en deçà des attentes des populations africaines. Il ressort du rapport élaboré par le Groupe des éminentes personnalités chargé de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 que

> « Loin d'augmenter, l'APD en faveur de l'Afrique a diminué au cours de la décennie, passant de 28 milliards 620 millions de dollars en 1990 à 16 milliards 380 millions en 2000, soit une baisse de 43 % ». (*A/AC.251/9, p. 4*)

Aussi, les barrières tarifaires et non tarifaires figurent parmi les obstacles à l'expansion commerciale et au développement de l'Afrique dans un monde de plus en plus globalisé. Le Fonds pour la diversification des produits de base africains prévu dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a jamais vu le jour. Le fardeau de la dette extérieure, malgré les initiatives prises en vue de son allégement, continue d'être un des obstacles majeurs aux programmes de développement en raison de la lourde ponction qu'il gère sur nos maigres ressources.

Compte tenu de ces différentes données, le rapport d'évaluation soumis par le Groupe des personnalités indépendantes a abouti à la conclusion que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été un échec.

Pour renverser ces tendances négatives enregistrées au cours de la décennie écoulée, l'Afrique a plus que jamais besoin d'un engagement ferme de la communauté internationale pour son programme de développement.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique constitue un cadre privilégié de dialogue et de relance d'un partenariat entre l'Afrique et le reste du monde. Conçu par les Africains eux-mêmes, le Nouveau Partenariat est un cadre stratégique exprimant le choix de développement retenu par l'Afrique dans le cadre de l'Union africaine. Les questions de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la réduction de la pauvreté et la réalisation d'un développement intégré

et endogène dans le cadre de l'Union africaine sont les principaux axes du Nouveau Partenariat.

Le Nouveau Partenariat, programme devant se substituer au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a plus que jamais besoin de l'appui de la communauté internationale pour sa réussite. Il convient de tirer des leçons de l'échec du Nouvel Ordre du jour pour faire du Nouveau Partenariat un véritable succès. Comme pour le Nouvel Ordre du jour, le succès du Nouveau Partenariat dépendra surtout des réponses qui seront réservées aux questions fondamentales de la mobilisation des ressources suffisantes en direction de l'Afrique, de l'accès aux marchés, de la dette extérieure et du renforcement des capacités de développement de l'Afrique. Dans ce contexte, un mécanisme de suivi approprié est indispensable. Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social auront un rôle fondamental à jouer. Le mécanisme de suivi au niveau du système des Nations Unies mérite d'être renforcé en vue de coordonner et de canaliser les efforts des différents acteurs en direction de l'Afrique. De même, une structure dotée de ressources financières et humaines suffisantes doit être mise en place au niveau du Secrétariat en vue de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

L'Afrique est plus que jamais décidée à assumer son développement économique et social dans le cadre d'un nouveau partenariat. L'appui de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire pour aider l'Afrique à mettre en oeuvre son programme de développement. Le succès dans ce domaine constituera aussi un paramètre important dans la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration du 16 septembre 2002 par laquelle l'Assemblée générale a unanimement apporté son appui au Nouveau Partenariat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les points 33 et 41 de l'ordre du jour. Nous poursuivrons le débat sur cette question cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 35.